



Cofinancé par
l'Union européenne



Réunion régionale du réseau Natura 2000 en Pays de la Loire 30 novembre 2023 à Angers

COMPTE-RENDU

La réunion annuelle du réseau Natura 2000 en Pays de la Loire, organisée conjointement entre les services de l'Etat et de la Région, a pour objectif de faire vivre le réseau Natura 2000 et fédérer les acteurs regroupant les Présidents de COPIL, les structures porteuses, les animateurs, les autorités administratives, les financeurs et tout partenaire autour de questions d'actualités et de sujets de fonds ayant un impact sur la gestion des sites Natura 2000.

L'édition 2023, qui a rassemblé une cinquantaine de personnes, a été l'occasion de rappeler en propos introductif (Xavier HINDERMEYER, chef du service Ressources naturelles et Paysages de la DREAL) les rôles respectifs de la Région et de l'Etat suite au transfert partiel de compétence issu de la loi 3DS et l'efficacité de nos organisations mises en place. L'importance des enjeux régionaux (bocage, marais, Loire, littoral) est soulignée ainsi que la contribution essentielle de Natura 2000 à la stratégie régionale biodiversité. La nécessité d'une politique biodiversité forte intégrée dans toutes les autres politiques publiques est ainsi réaffirmée.

Ordre du jour de la journée

- **Actualités sur les dispositifs d'accompagnement pour les actions Natura 2000**
 - L'animation – Conseil Régional
 - Les contrats – Conseil Régional
 - Les MAEC – DRAAF
 - La dotation biodiversité – DREAL
- **Partages d'expériences sur des actions menées au sein des sites**
 - Traitement de la charlarose du frêne (PNR Marais Poitevin)
 - Actions réalisées dans le cadre du LIFE Sallina (CAP Atlantique)
- **Synthèse de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en Pays de la Loire et focus sur un habitat prioritaire : les pelouses à Nardus (Conservatoire Botanique National de Brest)**
- **LIFE Natur'Adapt – méthodologie et retour d'expérience (Réserve Naturelles de France et PNR Brière)**

➤ Actualités sur les dispositifs d'accompagnement pour les actions Natura 2000

- L'animation (Conseil Régional)

Le soutien à l'animation Natura 2000 est issu de financements régionaux d'une part (depuis le 1^{er} janvier 2023) et de financements FEDER d'autre part. La présentation à 2 voix du pôle biodiversité et littoral et du service FEDER a eu pour objet (cf. diaporama) :

- de dresser un état des lieux des demandes de financement en cours,

➔ Rappel : clôture de l'année comptable pour les crédits régionaux au 15/12/23 et clôture du programme FEDER 14-20 au 31/12/2023

=> urgence à fournir les compléments attendus pour solder les derniers dossiers d'animation N2000.

- de présenter les réflexions conduites en matière de simplification des process autour de 3 axes :

- la durée des périodes d'animation

Les échanges avec les territoires ont permis d'ajuster au mieux les montants et durées de contractualisation au regard des besoins locaux et des contraintes régionales en 2024. Ces propositions se sont accompagnées d'une réflexion avec le service FEDER qui de son côté encourage au dépôt de périodes plus longues. Il a donc été proposé des regroupements de périodes au cas par cas.

Les structures porteuses sont invitées à vérifier les éléments identifiés pour leur territoire sur le diaporama (diapos 11 à 13) afin de consolider le volet régional comme FEDER.

- les modalités de dépôts des demandes de financement

Un chantier important est amorcé avec la direction de la transition numérique de la Région afin de ne disposer que d'une modalité unique de demande de financement de l'animation auprès des deux financeurs. Une phase transitoire est nécessaire avec plusieurs cas de figure (cf diapo 17). A retenir : pour les nouvelles demandes dès 2024, c'est la demande déposée sur le téléservice FEDER qui sera utilisée pour l'instruction de l'aide régionale.

- les modalités de calculs des aides et du plan de financement

Un prochain chantier est envisagé afin d'étudier l'opportunité et la faisabilité de mise en application de règles de calculs identiques par les deux financeurs (vers un plan de financement unique et un cofinancement à 50% Région – 50% FEDER ?)

Objectif : répondre aux besoins des sites dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles et dans le respect des options de coûts simplifiées qui s'imposent au FEDER. Nécessitera un travail de définition des besoins des sites en amont (été N-1)

- de rappeler certains éléments concernant le cofinancement FEDER sur 21-27 :

- Frais de personnels :

- Application du barème : impact positif
- Importance d'un suivi de temps rigoureux et se rattachant aux catégories d'actions de l'animation N2000
- Importance du rapport d'activité (items obligatoires) et [trame disponible sur le site de la Région \(espace fonds européens\)](#)

- utilisation des Options de Coûts Simplifiés (OCS) renforcée (et obligatoire pour projets dont le coût total est < 200.000 euros)

- vigilance renforcée sur le respect des règles de la commande publique

- renforcement des obligations de communication avec sanction financière possible en cas de non-respect de celles ci

- Les contrats (Conseil Régional)

Après un bilan des contrats signés sur la période 2014-2022 (cf diaporama), les évolutions pour la nouvelle période ont été présentées.

Quelques inquiétudes sont remontées par les animateurs sur le fait que les propriétaires sollicitant les contrats doivent déposer leur demande sur le portail des aides avec nécessité de se créer un compte.

⇒ Le site est facile d'accès et les animateurs peuvent prévoir de créer les dossiers avec les personnes. Les demandeurs peuvent par ailleurs donner accès aux animateurs sur les demandes déposées dans le portail des aides. Les animateurs auront notamment la possibilité de modifier les demandes.

- Les MAEC – DRAAF

Cf diaporama

- La dotation biodiversité (DREAL)

Après un rappel des conditions d'octroi de la dotation aux communes et du type de projet qui pourraient être financés par cette source, les échanges avec la salle ont porté sur la connaissance ou non, sur les territoires, de communes s'étant saisies de cette dotation pour réaliser des projets en faveur de la biodiversité.

Certains sites ont mis en place un courrier aux élus des communes concernées mais, en l'absence d'obligation à utiliser cette dotation en faveur de la biodiversité, il est difficile d'être prescripteur. Les services de l'Etat vont réfléchir à mettre en place une communication à destination des communes concernées afin de les sensibiliser aux actions qui pourraient être mises en œuvre grâce à cette dotation.

Il serait intéressant de communiquer plus largement sur cette dotation à destination du grand public et des associations environnementales car elle est peu connue et aucun débat sur ce sujet n'a eu lieu.

Il serait par ailleurs intéressant de faire le lien avec les montants d'exonération de TFBN imputables à la signature de contrats Natura 2000 ou de charte pour objectiver le fait que la dotation biodiversité va au-delà d'une compensation de cette perte de ressources pour les communes.

La liste des communes bénéficiaires en Pays de la Loire est jointe en annexe à ce compte-rendu ainsi que la plaquette du parc de la Brenne réalisée sur le sujet.

Ce sujet dépasse le seul cadre de Natura 2000 puisque cette dotation qui prend aussi en compte les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux ainsi que les parcs marins, va encore être étendue pour prendre en compte d'autres espaces protégés (réserves notamment). Une communication en CRB est donc prévue.

➤ **Partages d'expériences sur des actions menées au sein des sites**

- Traitement de la chararose du frêne (PNR Marais Poitevin)

Cf diaporama

- Actions réalisées dans le cadre du LIFE Sallina (CAP Atlantique)

Cf diaporama

- **Synthèse de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en Pays de la Loire et focus sur un habitat prioritaire : les pelouses à Nardus (Conservatoire Botanique National de Brest)**
Cf diaporama

- **LIFE Natur'Adapt – méthodologie et retour d'expérience (Réserve Naturelles de France et PNR Brière)**
Cf diaporama

Dans un contexte où plusieurs sites souhaitent entamer des travaux de révision de DOCOB, la question de la prise en compte du changement climatique sera à intégrer dans les réflexions de réécriture de ces documents de gestion.

La présentation amène à questionner sur le temps qu'il faudrait consacrer à de telles démarches ainsi qu'à leur financement.

A l'issue du LIFE, des formations et des accompagnements collectifs ont été construits et peuvent être mis en place.

Baptiste Maury rappelle l'importance de ces démarches et de la constitution de communautés d'acteurs sur le sujet.

En conclusion, de cette journée il a été rappelé l'attachement à ce réseau, l'importance du collectif pour co-construire ensemble, malgré le contexte budgétaire tendu, des programmes d'actions à la hauteur des enjeux.

Pour continuer à le faire vivre et afin de répondre au mieux aux préoccupations des animateurs, il est important de faire remonter aux services de l'Etat et de la Région les besoins. Il peut notamment s'agir

- d'un besoin d'accompagnement ou de questionnements complémentaire sur les financements,
- de thématiques spécifiques qui pourraient être traitées dans le cadre de groupes de travail dédiés,
- de partages d'expériences qui pourraient être renforcés.

Toutes les idées sont bienvenues et seront étudiées.

N'hésitez pas par ailleurs à partager vos propositions d'accueil des futurs rencontres régionales du réseau.